

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 28/06/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

E24000055 / 51

Monsieur le Maire
COMMUNE DE LES NOES PRES TROYES
Hôtel de Ville
B.P. 53
10420 LES NOES PRES TROYES

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : E24000055 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LES NOES PRES TROYES (Aube) dont le siège est en l'Hôtel de Ville de LES NOES PRES TROYES (10420)

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle sont désignées Madame Dominique COURTOISON, Directrice de préfecture en retraite, demeurant 2 rue du Fresne Le Mesnil, BROUSSY LE GRAND (51230) (portable : 06 22 42 28 77) en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Valérie COULMIER (tel : 03 26 64 50 16 ; portable : 06 07 63 49 33) en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,
ou par délégation la Greffière,



C. BRISTIEL

DECISION DU
27 juin 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E24000055 /51

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 14 juin 2024, la lettre par laquelle le Maire de la commune de LES NOES PRES TROYES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LES NOES PRES TROYES (Aube) dont le siège est en l'Hôtel de Ville de LES NOES PRES TROYES (10420).

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

Vu la délégation du président du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Dominique COURTOISON est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Mme Valérie COULMIER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera à la charge de la commune de LES NOES PRES TROYES.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à la commune de LES NOES PRES TROYES, à Mme Dominique COURTOISON et à Mme Valérie COULMIER.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 27 juin 2024.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

